

# Togo : les acteurs de l'action de l'Etat en mer réfléchissent sur la question de navigation



*Lomé la capitale Togolaise abrite depuis ce jeudi et ce pour deux (2) jours, la cinquième conférence maritime de l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM). Placé sous le thème « quels défis pour faire de l'espace maritime togolais un hub de transport international », cette conférence maritime met en exergue les défis sécuritaires, notamment, les questions d'aide à la navigation et de lutte contre la pollution marine.*

Elle sera un cadre d'échange qui permettra de sensibiliser tous les acteurs maritimes sur l'importance des aides à la navigation et des renseignements de sécurité maritime, de les sensibiliser sur les outils de gestion de la pollution marine et sur la législation internationale et nationale en matière des aides à la navigation et de la pollution marine.

Initié par l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM), cette 5ème conférence maritime s'inscrit dans l'action prioritaire 2, de l'axe trois (3) de la stratégie nationale pour la mer et le littoral relatif à la prise en compte des impacts environnementaux du transport.

« La conférence est un cadre de réflexion sur les conditions de diriger notre pays en hub de transport, il est question d'abord que les participants puissent s'approprier la notion de hub. Nous voulons partager avec eux que hub est un pivot, un noyau de transport international et que la mer à elle seul ne suffit pas pour faire de notre pays un hub. Il faut un système de transport multimodal c'est-à-dire un système de transport qui allie au minimum deux modes de transport maritime, terrestre, ferroviaire ou aéroportuaire. Mais la réalisation de ce hub nous impose des défis juridiques, toutes ces activités doivent être encadrées sur le plan juridique. Pour cela il y a des conventions internationales, nous voulons nous les approprier, ce que disent ces conventions internationales. Mais le Togo lui-même doit accompagner ce hub à travers des lois et des règlements et quels sont les lois et les règlements nécessaires, raison de cette conférence maritime pour y réfléchir », a déclaré Stanislas BABA Ministre conseiller pour la mer.

« *Nous voulons également réfléchir sur le défi sécuritaire, comme vous le savez il y a un grand fléau dans toute l'Afrique de l'ouest et le golfe de guinée et c'est la piraterie, nous devons faire en sorte qu'il n'y ai pas d'insécurité dans les zones sous juridiction Togolaise. Bien sûr nous avons des lois et des règlements dédiés à ça mais est-ce suffisant ?, ne pouvons-nous pas faire d'avantage ? Nous voulons y réfléchir* », a-t-il ajouté.

Pour rappel, la conférence maritime s'inscrit dans la droite ligne de l'axe 1 du Plan National de Développement du Togo 2018-2022 qui vise à faire du pays un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, à travers la mise en place d'infrastructures modernes, de transport multimodal efficient, comprenant notamment les infrastructures de transport maritime.

Prendent part à cette 5ème conférence maritime tous les acteurs de l'action de l'Etat en mer au Togo. La cérémonie d'ouverture a été présidée par la ministre des infrastructures et des transports, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré.

**Elisabeth  
S.**